

Du jeudi 10 mars au dimanche 13 mars 2022 4 jours (7 ou 8 réunions)	XXVII^{es} Championnats de France Hiver Open <u>Date limite de qualification</u> <u>dimanche 20/02/2022</u>	Lieu : ANGERS (Maine-et-Loire) Bassin : 25m. Compétition d'animation
-------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Conditions d'accès

Catégories d'âges : 25 ans et plus (1997 et avant) dames et messieurs – Catégories FINA

Engagements

- ▲ Date limite de qualification : 20/02/2022
- ▲ Proposition extraNat : du 27/02/2022 au 06/03/2022
- ▲ Liste des engagés : 07/03/2022
- ▲ Réunion technique : 09/03/2022 à 18h.
(Liste de départ)

Résultats

- ▲ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- ▲ Publication web : J + 1
- ▲ Réclamations : J + 8
(reclamation.maitres@ffnatation.fr)

Préambule

Temps fort de la Natation Maîtres en bassin de 25m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent, en ce qui concerne la participation, la compétition la plus dense proposée par la FFN. Une grille spécifique à ce championnat est mise en place.

A ce titre les dates des Championnats de France sont des dates protégées

Equipements

Bassin de 25m homologué, huit lignes minimum et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement. Chronométrage électronique : une plaque avec affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âges concernées

Individuels

C1 : Nés entre 1993 et 1997	C2 : Nés entre 1988 et 1992
C3 : Nés entre 1983 et 1987	C4 : Nés entre 1978 et 1982
C5 : Nés entre 1973 et 1977	C6 : Nés entre 1968 et 1972
C7 : Nés entre 1963 et 1967	C8 : Nés entre 1958 et 1962
C9 : Nés entre 1953 et 1957	C10 : Nés entre 1948 et 1952
C11 : Nés entre 1943 et 1947	C12 : Nés entre 1938 et 1942
C13 : Nés entre 1933 et 1937	C14 : Nés entre 1928 et 1932
C15 : Nés en 1927 et avant	

Relais (addition de l'âge des quatre relayeurs)

R1 : Entre 100 et 119 ans	R2 : Entre 120 et 159 ans
R3 : Entre 160 et 199 ans	R4 : Entre 200 et 239 ans
R5 : Entre 240 et 279 ans	R6 : Entre 280 et 319 ans
R7 : Entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Epreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 400 nage libre, 800 nage libre, 50 dos, 100 dos, 200 dos, 50 brasse, 100 brasse, 200 brasse, 50 papillon, 100 papillon, 200 papillon, 100 4N, 200 4N et 400 4N.

Organisation des séries

Les épreuves individuelles pour les 50, 100 et 200m seront distribuées par catégorie. Pour les 400 et 800m, ce sera une distribution au temps d'engagement.

Epreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte): 4 x 50 NL, 4 x 50 4N, dames, messieurs et mixte*.

Les épreuves de relais seront distribuées par catégorie d'âges.

Tous les classements se feront au temps et par catégorie.

* Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant ladite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée.

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1997 et avant), ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation ou licencié à une fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

En raison de l'épidémie du COVID-19 et exceptionnellement : les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps réalisé du 01/01/2017 au 15/09/2021, sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Pour la saison en cours (du 16/09/2021 au 15/09/2022), seuls les temps réalisés lors des championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ainsi que lors des Meetings labellisés nationaux et des interclubs (poules qualificatives régionales et finale nationale) pourront être utilisés pour s'engager aux championnats de France. Les temps sont des temps tous bassins (25 et 50m).

ATTENTION : Qualification au Championnat de France (N1) suite aux N2

a) Si le nageur est qualifié sur une course, il peut nager aux championnats de France hiver : N + 2 courses (sauf sur 200, 400 et 800).

b) Si le nageur est qualifié sur deux courses, il peut nager aux championnats de France hiver : N + 1 course (sauf sur 200, 400 et 800).

Un nageur qualifié aux championnats France sur une course ne pourra plus s'engager en N2

NB : les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres

ATTENTION : Qualification effectuée lors des compétitions internationales

Seules les performances réalisées lors des compétitions internationales inscrites aux calendriers de la LEN ou de la FINA seront intégrées dans la base fédérale et permettront de se qualifier aux championnats de France, sauf celles qui seraient nagées aux mêmes dates que ces dernières.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions qualificatives pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maîtres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 24 février 2022.

Modalités d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 27 février au dimanche 6 mars 2022, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 7 mars 2022.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera éventuellement possible (sous réserve d'accord du délégué et de disponibilité de place) mais son tarif peut être majoré (voir règlements financiers).

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

<u>Niveau</u>	Pts
Nageur ayant réalisé au moins 1 compétition en natation Maîtres et inférieure et égale à 299 points *	10
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur supérieure et égale à 1000 points* à la table de cotation fédérale	160

**Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.*

Classement national des clubs (CNCM) – Classement « Trophée Elite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat de France prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie.

Le classement du « Trophée Elite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âges, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé. Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais open (avec étrangers) sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Les médailles sont laissées au libre choix de l'organisateur après validation par la FFN.

Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Jeudi 10 mars 2022

1^{ère} réunion

Ouverture des portes : 7h30

Début des épreuves : 9h00

- 1 800 NL messieurs
- 2 100 Dos dames
- 3 100 Dos messieurs
- 4 100 Brasse dames
- 5 100 Brasse messieurs
- 6 50 NL dames
- 7 50 NL messieurs
- 8 200 Papillon dames
- 9 400 4N messieurs
- 10 4 x 50 4N mixte

Vendredi 11 mars 2022

2^e réunion

Ouverture des portes : 7h30

Début des épreuves : 9h00

- 11 800 NL dames
- 12 50 Papillon messieurs
- 13 50 Papillon dames
- 14 200 Dos messieurs
- 15 200 Dos dames
- 16 100 NL messieurs
- 17 100 NL dames
- 18 200 Papillon messieurs
- 19 400 4N dames
- 20 4 x 50 4N messieurs
- 21 4 x 50 4N dames

Samedi 12 mars 2022

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h30

Début des épreuves : 9h00

- 22 400 NL messieurs
- 23 200 NL dames
- 24 200 Brasse messieurs
- 25 200 Brasse dames
- 26 50 Dos messieurs
- 27 50 Dos dames
- 28 100 4N messieurs
- 29 100 4N dames
- 30 4 x 50 NL messieurs
- 31 4 x 50 NL dames

Dimanche 13 mars 2022

4^e réunion

Ouverture des portes : 7h30

Début des épreuves : 9h00

- 32 400 NL dames
- 33 200 NL messieurs
- 34 100 Papillon dames
- 35 100 Papillon messieurs
- 36 4 x 50 NL mixte
- 37 200 4N dames
- 38 200 4N messieurs
- 39 50 Brasse dames
- 40 50 Brasse messieurs

[Voir grille de qualification en annexe](#)